



Au conseil intercommunal de l'ASIPE
Préavis N° 8/2025

Rapport de la Commission Technique sur le préavis n° 8/2025 Crédit pour l'équipement de l'école Pôle enfance Valbroye
--

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La délégation de la Commission Technique (CoTech) désignée par le Conseil Intercommunal de l'ASIPE s'est rencontrée le mercredi 4 mars 2026 en présence de la délégation de la CoFin, d'une délégation du CoDir et du Directeur de l'ASIPE.

Composition de la CoTech :

- Mme Johanne Escher (Membre)
- Mme Isabelle Bärtschi (Membre)
- Mme Bingelli Malgorzata (Membre)
- M. De Maria Franco Luis Felipe (Membre)
- M. Christophe Gilliand (Président & Rapporteur)

Messieurs Lionel Bussard et Quentin Guisolan, membres suppléants, n'ont pas été sollicités dans le cadre de cette séance.

Introduction

La Commission Technique (CoTech) a été chargée d'étudier le préavis 8/2025, afin d'équiper le bâtiment scolaire de la commune de Valbroye dont la construction a débuté en automne 2024 et qui sera complètement opérationnel pour la rentrée d'août 2027. Durant la phase transitoire 2026-2027 une partie des élèves devront être rapatriés dans le Pôle Enfance Valbroye (PEV) pour permettre la rénovation de l'ancien collège 1905. Cette situation impactera les locaux de la bibliothèque et du parascolaire. Pour rappel, la Municipalité de Valbroye avait sollicité le CoDir en proposant à l'ASIPE de racheter le bâtiment scolaire une fois la construction achevée. Ceci n'aura pas lieu, car à la suite de la révision des statuts de l'ASIPE, le plafond d'endettement abaissé ne permet plus l'acquisition de ce projet.

Le cahier des charges du PEV comprend :

- 8 salles de classe
- 1 salle de gym de type VD3
- 1 UAPE (parascolaire) de 72 places
- 1 crèche (préscolaire) de 44 places
- 1 jardin d'enfants de 15 places le Ballon rouge (accueil communal)
- 1 bibliothèque mixe (scolaire et publique)
- Divers locaux annexes

Considérations

Les normes légales régissant la scolarité obligatoire vaudoise imposent aux communes de prendre en charge l'équipement, plus particulièrement le mobilier scolaire. En fonction de l'affectation des salles et du type de matériel utilisé, la prise en charge varie entre responsabilité communale, compétence communale et ASIPE. Dans le cadre de ce préavis, l'évaluation des besoins a été établie conjointement entre la direction de l'EPPG, les équipes de l'ASIPE, l'architecte et le Bureau d'aide au maître d'ouvrage (BAMO).

La compétence de la Commission Technique se limite à l'analyse du préavis sous l'angle technique et normatif pour l'acquisition de ce mobilier. Les questions concernant le montant du préavis de CHF 670'000.- TTC, du plafond d'endettement ainsi que le choix de la durée d'amortissement de 5 ans sont du ressort de la CoFin.

Au printemps 2020, l'Etat et les communes ont finalisé un accord qui permet de renouveler et de moderniser les bases légales en matière de construction scolaire (RCSSPS ; BLV 400.01.3) accompagné d'une actualisation des normes et des recommandations scolaires.

Le site de l'Etat de Vaud met à disposition les fiches locaux pour les aménagements, les normes générales et fiches spécifiques en fonction du cycle concerné. [Construire pour l'école – Normes de constructions](#)

Ces éléments fixent le cadre, mais ne donnent pas d'information sur les montants nécessaires. L'ASIPE s'est quant à elle basée sur le retour d'expérience des achats des dernières années et sur les offres actualisées pour équiper les dernières infrastructures en août dernier.

A noter que la commune de Valbroye a également présenté en parallèle à son Conseil communal le lundi 2 mars un préavis qui a été accepté à l'unanimité d'un montant quasi similaire pour acquérir le solde de l'équipement et des infrastructures qui n'entrent pas dans le cadre de l'ASIPE. En effet, par exemple pour les salles de gym, les terrains multisports, la garderie, la structure d'accueil du « Ballon Rouge », ainsi que pour le matériel d'exploitation et autre mobilier.

La Commission des Finances (CoFin) a participé activement aux débats lors de cette séance. Compte tenu de la durée d'amortissement, des normes utilisées pour la fixation du montant des équipements et que l'objet figure au plan d'investissement pour un montant équivalent. Elle a décidé de renoncer à établir un rapport séparé et rejoint de manière unanime, les conclusions du rapport de la CoTech.

Tableau indicatif du type et coût du mobilier

Objet	Spécificités	Année mise en service	Quantité	Prix unitaire	Total :
Salle de classe		2026	8	25'000 CHF	200'000 CHF
Zone scolaire multiusage	Au 1 ^{er} étage pour lecture, exposition, etc.	2027	1	2'000 CHF	2'000 CHF
Cuisine mixte	Crèche et UAPE .	2026	1	25'000 CHF	25'000 CHF
Extérieur UAPE	Armoire et jeux extérieur.	2027	1	3'000 CHF	3'000 CHF
Salle des enseignants		2026	1	20'000 CHF	20'000 CHF
Salle dégagement		2027	2	15'000 CHF	30'000 CHF
Réfectoire hall	Utilisation mixte avec crèche et UAPE.	2026	1	15'000 CHF	15'000 CHF

Salles multiusages UAPE		2027	3	10'000 CHF	30'000 CHF
Casiers pour les enfants UAPE	Réalisé par l'architecte et payé par l'ASIPE pour le contexte architectural.	2026	3	3'000 CHF	9'000 CHF
ANF fixe		2026	5	5'500 CHF	27'500 CHF
ANF mobile (avec volets blancs)	3 ANF pour classe et 5 salle de réunion, UAPE, biblio, salle de dégagement.	2026	8	5'500 CHF	44'000 CHF
Salle enseignant sport		2026	1	5'000 CHF	5'000 CHF
Salle de réunion	Pour 16 personnes.	2026	1	6'000 CHF	6'000 CHF
Bureau direction UAPE		2026	1	6'000 CHF	6'000 CHF
Salle de réunion UAPE	Faisant salle de pause.	2026	1	8'000 CHF	8'000 CHF
Bibliothèque mixte		2027	1	200'000 CHF	200'000 CHF
Economat	Utilisation du mobilier existant transféré.		1	6'000 CHF	6'000 CHF
Sous-total					636'500 CHF
Divers et imprévus (5%)					31'825 CHF
Total arrondi TTC du préavis :					670'000 CHF

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission Technique unanime, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis n° 8/2025 du Comité de direction,
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article 1 : d'accorder au Comité de direction un crédit d'achat d'un montant de 670'000 CHF (TTC) par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Commission Technique (CoTech) :

Mme Escher Johanne (membre)

Mme Bärtschi Isabelle (membre)

Mme Binggeli Malgorzatta (membre)

M. De Maria Franco Luis Felipe (membre)

M. Gilliand Christophe (Président & Rapporteur)

Pour la Commission des Finances (CoFin) :

Mme Gilliand Dominique (membre)

Mme Savary Sandra (membre)

Mme Oguey Sophie (membre)

Mme Gentil Mireille (membre)

M. Vessaz François (Président)

Valbroye, le 8.3.2026